



*Bureau des radiocommunications*  
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Addendum 1 à la  
Lettre Circulaire  
CR/210

23 juillet 2004

## Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

**Objet:** Application de la Résolution 670 de la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2003) (CMR-03)

### A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 La Lettre circulaire CR/210 datée du 2 avril 2004 contenait des informations en application de la Résolution 670 (CMR-03) relative à la notification et à la protection des stations terriennes du service de météorologie par satellite dans la bande 1 670-1 675 MHz, informations qui ont été communiquées au Bureau avant le 1er janvier 2004.

2 A cet égard, le Bureau des radiocommunications tient à vous informer que d'autres stations terriennes relèvent de la même catégorie. Elles sont énumérées dans l'Annexe ci-jointe et devraient être ajoutées à la liste figurant dans l'Annexe de la Lettre circulaire CR/210.

3 Le Bureau des radiocommunications espère que les renseignements figurant en annexe aideront les administrations à appliquer la Résolution 670 (CMR-03). Pour tout complément d'information concernant le contenu de la présente Lettre circulaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au Bureau des radiocommunications, à M. Y. Henri (téléphone: +41 22 730 5536, adresse électronique: [yvon.henri@itu.int](mailto:yvon.henri@itu.int)).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

### Annexe

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

YH/HSK/cg

Y:\APP\PDF\_SERVER\BR\In\CR210 ADD1-F.doc

## Annexe

**Stations terriennes du service de météorologie par satellite dans la bande 1 670–1 675 MHz pour lesquelles une demande de notification a été reçue, mais qui n'étaient pas encore inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences au 31 décembre 2003**

Identité de la station terrienne	Coordonnées géographiques	Admin. notificatrice	Station spatiale associée	Longitude du satellite	Date de réception	SNS Id	Statut
GODDARD CDA	77W0930, 39N0002	USA	GOES WEST	135W	30.12.03	103500397	N
GODDARD CDA	77W0930, 39N0002	USA	GOES EAST	75W	30.12.03	103500396	N
FAIRBANKS CDA	147W3007, 64N5825	USA	GOES WEST	135W	30.12.03	103500395	N

**Stations terriennes du service de météorologie par satellite dans la bande 1 670–1 675 MHz, incluses dans les stations spatiales, soumises à des fins de coordination (Article 9) ou de notification (Article 11) et reçues au 31 décembre 2003**

Identité de la station terrienne	Coordonnées géographiques	Admin. notificatrice	Station spatiale associée	Longitude du satellite	Date de réception	SNS Id	Statut
WALLOPS CDA STATION	75W2745, 37N5647	USA	GOES-EAST-1	75W	30.12.03	103500401	N
WALLOPS CDA STATION	75W2745, 37N5647	USA	GOES-WEST-1	135W	30.12.03	103500402	N